PRÉFÈTE
DE L'HÉRAULT
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Sous-préfecture de Lodève
Bureau de la sécurité et des polices administratives

Affaire suivie par : SB
Téléphone : 04 67 88 34 00
Mél : sp-lodeve-reglementation@herault.gouv.fr

Lodève, le 29 octobre 2026

Arrêté préfectoral n° 26-III-229

Portant renouvellement de l'agrément pour exercer l'activité de domiciliataire d'entreprises pour l'établissement principal de la société « ESPACE GAROSUD »

La préfète de l'Hérault

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce, notamment les articles L. 123-11-2 et suivants, et R. 123-166-1 et suivants ;

Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

Vu la directive 2005/60/CE du parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

Vu l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment les articles 9 et 20 ;

Vu le décret n° 2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8°, 9° et 15° de l'article L. 561-2 du code monétaire et financier et relatif à la commission nationale des sanctions (articles R. 561-43 à R. 561-50 du code monétaire et financier) ;

Vu le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (articles R. 123-166-1 à R. 123-166-5 du code du commerce) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 21-III-014 du 15 janvier 2021 portant renouvellement de l'agrément pour exercer l'activité de domiciliataire d'entreprises, pour six ans, sous le n° DOM/34/2021/056, de



Sous-préfecture de Lodève
120, allée de Verdun
34700 LODEVE
Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr/
@Prefet34

l'établissement principal de la société « ESPACE GAROSUD » exploitée par Monsieur Nicolas DULION en sa qualité de gérant ;

Vu le dossier de demande de renouvellement d'agrément présenté par Monsieur Nicolas DULION agissant pour le compte de la société « ESPACE GAROSUD » en sa qualité de gérant ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2026-09-DRCL-0508 du 5 octobre 2026, portant délégation de signature de la préfète du département de l'Hérault à Madame Célia POUGET, sous-préfète de l'arrondissement de Lodève ;

Considérant que le dossier constitué à l'appui de cette demande répond aux conditions fixées par les textes susvisés pour exercer l'activité de domiciliataire d'entreprises et notamment l'article L. 123-11-3 du code du commerce ;

Sur proposition de la sous-préfète de Lodève

arrête

Article 1 : L'agrément préfectoral de la société « ESPACE GAROSUD » exploitée par Monsieur Nicolas DULION, dont le siège social est situé au 48, rue Claude Balbastre à Montpellier (34070), est renouvelé pour exercer l'activité de domiciliataire d'entreprises.

Article 2 : Le renouvellement de l'agrément préfectoral est établi sous le numéro DOM/34/2026-10/056 pour une durée de six ans à compter du 15 janvier 2027.

Article 3 : Tout changement substantiel, toute création d'établissement secondaire par l'entreprise domiciliataire doit être déclaré dans un délai de deux mois à la préfète qui a délivré l'agrément dans les conditions prévues aux articles R. 123-166-2 et R. 123-166-4 du Code du commerce.

Article 4 : Dès lors que les conditions prévues à l'article 3 du présent arrêté ne sont plus respectées, l'agrément peut être suspendu ou retiré par la préfète, en application de l'article R. 123-166-5 du code du commerce.

Article 5 : La sous-préfète de Lodève est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au président de la société susvisée.

Pour la préfète et par délégation,
la sous-préfète de Lodève,

Célia POUGET